

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - M. BLOCH (Gilles) ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2017-11 portant création de l'Unité Mixte de Recherche UMR 1231 et nommant Monsieur Laurent LAGROST directeur ;

Vu la décision Inserm 2020-92 nommant Monsieur François GHIRINGHELLI directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR 1231 intitulée « LNC Lipids Nutrition Cancer I Lipide, Nutrition et Cancer », pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Vu le courrier daté du 6 janvier 2021 de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du président du Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche et de l'enseignement supérieur ayant pour objet l'évolution du calendrier des évaluations par ledit Haut Conseil des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche.

**Décident :**

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche UMR 1231 intitulée « LNC Lipids Nutrition Cancer I Lipide, Nutrition et Cancer » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 Monsieur François GHIRINGHELLI est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2023.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**



**Gilles Bloch**

Président-directeur général de l'Inserm

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE**